

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Réalisation de travaux de construction d'ombrières photovoltaïques

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SODIROCHE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

NEUVILLE Geoffroy

RCS / SIRET

4 8 2 1 5 4 6 7 1 0 0 0 2 8

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Installations photovoltaïques sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Super U, sur la commune de Roche-lez-Beaupré (25 220). Ce terrain est déjà artificialisé par un revêtement de type enrobé.

L'espace sous les panneaux est ouvert et ne constitue pas un clos couvert. Aucune surface de plancher n'est créée par le projet.

Les ombrières de parking répondent aux critères d'intégration simplifiée au bâti.

Les ombrières photovoltaïques sont constituées d'une charpente métallique, dimensionnées aux normes neige et vent, et sont posées sur des fondations béton. La structure métallique des portiques support des panneaux et de tous les éléments de serrurerie sera en acier avec traitement de galvanisation par immersion pour éviter tout risque de corrosion. Les modules photovoltaïques sont des panneaux rectangulaires rigides jusqu'à 2,2 m<sup>2</sup> de surface, de quelques centimètres d'épaisseur, assemblés entre eux. Ils sont composés de cellules de silicium.

Dans le cas où, pour des raisons techniques, des locaux techniques devraient être créés (poste de livraison - local onduleurs), leur emprise au sol sera inférieure à 30 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Les ombrières photovoltaïques du parking de Roche-lez-Beaupré permettront de produire de l'électricité.

Ce projet rentre donc dans les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté qui affiche la volonté de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive en visant la réduction des besoins d'énergie et les couvrant par les énergies renouvelables locales. L'augmentation très marquée de la production photovoltaïque est affichée : objectif de capacité installée de 3 800 MW en 2030 et de 10 800 MW en 2050. Ces objectifs seront transcrits dans le PCAET du Grand Besançon, en cours d'élaboration.

Les ombrières viennent s'implanter sur un parking qui est un terrain déjà artificialisé. Elles vont donc également permettre d'apporter du confort aux usagers en les protégeant eux et leur véhicule du soleil et de la pluie.

Grâce à ce projet d'installation d'ombrières photovoltaïques, SODIROCHE souhaite participer à la production d'électricité décentralisée et accompagner la France, la région et l'agglomération dans ses objectifs de transition énergétique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La période de travaux habituellement prévue pour une durée inférieure à 3 mois est séquencée en 4 phases :

- 1) La première phase consiste en la réalisation des fondations. Aucun terrassement n'est nécessaire car le terrain est déjà artificialisé et plan. Les fondations peuvent être de type : semelles bétons enterrées, pieux battus ou micro-pieux pré-forés bétonnés. La solution technique retenue se fera en fonction de l'étude géotechnique du sol.
- 2) La seconde phase est le lot génie civil. Il s'agit de creuser les tranchées et installer les fourreaux. Les tranchées seront ensuite remblayées dans les règles de l'art.
- 3) La troisième phase consiste en la mise en place des structures porteuses et la pose des panneaux photovoltaïques. Il s'agit de structures en acier galvanisé.
- 4) La quatrième phase est le lot génie électrique. Il consiste à la pose des onduleurs et à leur raccordement jusqu'au point de livraison de l'électricité.

Le projet dans sa globalité ne générera aucun rejet dans les milieux environnants. Il n'y a donc pas d'impact sur le milieu naturel.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale sera exploitée pendant 30 ans à minima.

La maintenance préventive et curative sera assurée par un prestataire spécialisé, à partir d'un système de télé-suivi.

L'objectif de la maintenance préventive est de réduire la possibilité de défaillance de l'installation et la dégradation dans le temps des performances de production d'électricité. Ces interventions sont spécialement adaptées afin de limiter l'arrêt des installations.

--> Exemples d'opérations préventives : contrôle visuel des modules, contrôle des onduleurs, dépoussiérage des éléments électriques, thermographie,...

La maintenance curative consiste à intervenir sur site après réception d'une alerte du système de télésurveillance, afin de déterminer précisément le type de défaillance et remettre l'installation en service.

--> Exemples d'opérations curatives : changement d'un module/changement d'un onduleur

La télésurveillance des installations photovoltaïques permet à la fois de surveiller en permanence et à distance, l'état des constituants, détecter le plus rapidement possible tout défaut, déclencher dans les meilleurs délais une intervention de maintenance adaptée et aussi de suivre les performances de production.

En phase exploitation, la nature des activités de prévention des défaillances et réparation de la centrale photovoltaïque n'a d'incidence ni sur la santé ni sur l'environnement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Puissance de la centrale photovoltaïque	jusqu'à 1000 kWc
- Superficie de l'unité foncière	37 030 m <sup>2</sup>
- Superficie projetée des ombrières	jusqu'à 5 000 m <sup>2</sup>
- Largeur des ombrières	jusqu'à 12 m
- Longueur des ombrières	De 64 à 110 m
- Hauteur maximale des ombrières	jusqu'à 6 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue des Prés Chalots  
25220 Roche-lez-Beaupré

Parcelles :

000 AI 32  
000 AI 33  
000 AI 35  
000 AI 38  
000 AI 46  
000 AI 50  
000 AI 53  
000 AL 189  
000 AL 191  
000 AL 194  
000 AL 229

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_ 6 ° 0 6 ' 0 9 " 032 Lat. 4 7 ° 1 6 ' 2 2 " 786

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008. Le projet se situe en dehors des zones inondables définies par le PPRi La commune n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 400 m du site Natura 2000 "Moyenne vallée du Doubs" (FR4301294 et FR4312010)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières seront être équipées de gouttières ramenant l'eau collectée en pied de poteaux. L'écoulement des eaux de pluie ne sera donc pas significativement modifié.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le terrain est déjà artificialisé. <b>Il est situé dans une zone urbaine du PLU réservée aux zones d'activités. Il ne présente pas de caractéristiques environnementales sensibles.</b>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà artificialisé. Il est classé en zone urbaine Uy dans le PLU de la commune de Roche-lez-Beaupré et est essentiellement destiné à l'accueil de constructions à usage d'activités (industries, artisanats ou commerces). Il n'y a pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ou maritimes
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières ne supprimeront aucune place de stationnement et n'affecteront pas les circulations existantes. En phase exploitation, aucune modification du trafic ne sera engendrée par les ombrières. En phase chantier, le convoyage des matériaux engendrera un trafic modéré et sur de courtes durées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, la réalisation des fondations engendrera des nuisances sonores typiques des chantiers de BTP. Toutefois, cette phase est relativement courte. Le reste du chantier et la phase d'exploitation n'engendreront pas de nuisance sonore significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet. Le projet n'émettra pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant les travaux, la réalisation des fondations est susceptible d'engendrer des vibrations qui seront limitées et de courtes durées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les ombrières apporteront un éclairage identique à celui présent actuellement sur le parking. Il n'y aura pas de modification de luminosité émise par le parking sur son environnement .</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une surface de parking classée Uj au PLU de la commune de Roche-lez-Beaupré. L'utilisation du site pour du stationnement sera maintenue.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prend en compte la préservation de l'environnement et le développement durable en produisant de l'énergie renouvelable. Une attention particulière sera portée à l'organisation et à la propreté du chantier. Des échanges réguliers et transparents en amont permettent d'être performant dans la gestion des matériaux, déchets sur chantier, de limiter les nuisances de quelques natures qu'elles soient tout en respectant la biodiversité existante aux abords du site.

Le projet s'inscrit dans un site déjà urbanisé, sur une surface anthropisée et imperméable qui sera valorisée à l'échelle locale.

Des aménagements paysagers accompagnent le projet

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la localisation, de l'état initial du site (terrain déjà artificialisé), ce projet d'ombrières photovoltaïques a du sens pour les usagers et employés du Super U. Il participe aux objectifs de développement des énergies renouvelables et apporte une protection contre le soleil, la pluie, la neige, la grêle, ... aux véhicules, usagers et employés du site.

Donner à une surface stérile de parking une seconde vocation avec la production d'électricité renouvelable est de bonne politique d'usage économe des sols. Il n'y a pas d'enjeu environnemental particulier, ni de risque ou de nuisance ni pendant les travaux, ni durant l'exploitation. La gestion des eaux pluviales n'est pas altérée par le projet. À tous ces titres, ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe-1_Cerfa_14734-03_ROC_SuperU Annexe-2_Carte_de_situation_ROC_SuperU Annexe-3_Photoographies_ROC_SuperU Annexe-4_Plan de masse_ROC_SuperU Annexe-5_Plan des abords_ROC_SuperU

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Roche-lez-Beaupré

le,

06/04/2021

Signature

